

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 06 décembre 2024      Date d'affichage : 06 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET) Mme Adeline HENNICHÉ ALBERT (Pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

#### Délibération du Conseil Municipal n°2024-074

#### BUDGET PRINCIPAL 2024

- Décision modificative des crédits n°1

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, expose à l'Assemblée, qu'il convient de modifier les crédits du budget principal 2024 de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitres	Montants
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général c/615231 – Entretien et réparations sur voiries	-26 000 €
		012 – Charges de personnel et frais assimilés c/6413 – Personnel non titulaire	+26 000 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**DONNE** son accord à la décision modificative n°1 des crédits du budget Principal 2024, ci-dessus exposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 16 décembre 2024

Envoyé en Sous-préfecture le **16 DEC. 2024**  
Affiché le **16 DEC. 2024**

Le Maire,  
Mr François PARIS

Le Secrétaire de Séance,  
Mr Jacques ZIRNHELT

